

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3521

Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et la SAS Théâtre Permanent

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3521 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA SAS THEATRE PERMANENT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La gestion du théâtre du Point du Jour était confiée, depuis 1994, à la direction conjointe de Michel Raskine et André Guittier. A l'échéance de la dernière convention au 31 décembre 2012, l'équipe a souhaité laisser la direction à une autre personne. Un appel à projet a été lancé et Gwenaël Morin a été désigné comme successeur à la direction du Théâtre. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2013, la Société par Action Simplifiée « Théâtre Permanent » (inscrite dans la continuité du Théâtre Permanent d'Aubervilliers) a pu déployer les différents volets de son projet artistique conformément aux conditions définies dans les deux conventions d'objectifs successives établies avec la Ville de Lyon (période 2013-2016 et année 2017).

Gwenaël Morin et ses équipes ont défendu un « Théâtre Permanent », ouvert tous les jours de l'année (sauf les dimanches et lundis), porté par une troupe régulière de 6 acteurs encadrée par un metteur en scène/directeur du théâtre, un dramaturge, un rédacteur en chef, un administrateur, une équipe technique, et un programme annuel construit par cycles à partir de grands textes de théâtre du domaine public. Le Théâtre Permanent a, par exemple, réinvesti les Molière de Vitez. L'émulation artistique est également stimulée par l'accueil pendant plusieurs mois de metteurs en scène invités. Au quotidien, le « Théâtre Permanent » propose également un journal, des ateliers de transmission ouvert à tous, une répétition de la troupe l'après-midi, et une représentation publique le soir. Les spectacles sont en tarif unique (5 €) et sans réservation pour permettre une dynamique naturelle.

En 2017, le lieu « Théâtre permanent » a accueilli les créations Andromaque, Georges Dandin, et a accueilli Nathalie Beasse pendant les tournées des pièces mises en scène par Gwenaël Morin. Les Molières de Vitez ont rencontré un vif succès en France. Les Tragédies de juillet autour des trois tragédiens grecs Eschyle, Sophocle, Euripide, ont été un rendez-vous marquant de l'été.

La convention d'objectifs en cours s'achève au 31 décembre 2017. Considérant le souhait de la Ville de poursuivre l'expérimentation développée par Gwenaël Morin dans ce théâtre avant d'envisager une transmission pour un futur cycle pour le Théâtre du Point du Jour, il est proposé un avenant à la convention d'objectifs votée au Conseil municipal du 16 janvier 2017, pour une prolongation jusqu'au 15 août 2018.

Vu la convention d'objectifs en date du 25 janvier 2017 ;

Vu l'avenant n° 1 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. L'avenant n° 1 à la convention susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SAS Théâtre Permanent est approuvé.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER